



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : personnel

Question écrite n° 695

## Texte de la question

M. Remy Auchede attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des inspecteurs des lois sociales en agriculture. En effet, ceux-ci sont aujourd'hui placés sous la tutelle de son ministère. Or, diverses informations font aujourd'hui état d'un changement de tutelle en l'occurrence d'un rattachement au ministère du travail. Si une telle éventualité se trouvait confirmée, il s'agirait très concrètement de la disparition d'un élément de défense collective et individuelle des salariés agricoles. Cette situation entraînerait un recul social significatif et grave pour les salariés concernés par le code rural et la mutualité agricole, d'autant que des maintenant leur situation sociale n'est pas enviable. Les retards sociaux se sont accumulés depuis de nombreuses années sur les salaires, le temps de travail, la protection sociale et les droits et libertés syndicales notamment. En fait, sans régler en rien aucun des problèmes de fonds rencontrés par les salariés de l'agriculture, ce changement de tutelle créerait les conditions de la disparition de l'un des recours possibles existant entre ces salariés et leurs employeurs. C'est pourquoi il lui demande quelles dispositions il entend prendre afin que ces inspecteurs des lois sociales en agriculture restent sous la tutelle de son ministère et quels moyens il compte donner pour qu'ils puissent remplir pleinement leur mission.

## Texte de la réponse

J'ai été informé lors de mon arrivée au ministère de l'agriculture et de la pêche du projet de regroupement au ministère du travail des services d'inspection du travail, engagé à la suite de la déclaration du Président de la République en janvier dernier. J'ai indiqué à M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle que ce projet suscitait des interrogations et des réserves de la part de l'ensemble des organisations agricoles et des syndicats de salariés agricoles. Une expertise ayant été confiée à un membre du Conseil d'Etat, j'ai souhaité disposer des conclusions de ce rapport avant de déterminer la suite éventuelle à donner à ce projet de réforme.

## Données clés

**Auteur :** [M. Auchédé Rémy](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 695

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mai 1993, page 1325

**Réponse publiée le :** 26 juillet 1993, page 2201